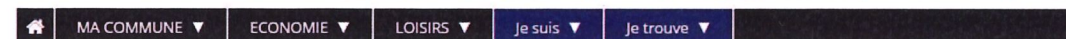


# Un nouveau site internet communal

Home (/) > Régions (<https://www.lavenir.net/regions>) > Huy-Waremme (<https://www.lavenir.net/regions/huy-waremme>) > Burdinne (<https://www.lavenir.net/regions/huy-waremme/burdinne>) - 08/01/2019 à 06:00 - J-L.T. - L'Avenir



Administration Communale  
Rue des Ecoles 3  
4210 Burdinne  
+32 (0)85 51 97 10  
+32(0)85 51 97 11 (fax)  
info@burdinne.be

HORAIRES

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

POSER UNE QUESTION

AGENDA

Le nouveau site est en ligne depuis la fin de l'année dernière.  
-Doc

## Le site internet de la Commune a été renouvelé. Il permettra des mises à jour plus rapides et plus régulières.

Cela faisait déjà plusieurs mois qu'il était attendu. En surfant sur burdinne.be, l'internaute se retrouvait sur une page figée dont les mises à jour n'étaient plus effectuées. Et pour cause, depuis près d'un an, le personnel communal travaillait sur la nouvelle architecture du site internet.

Depuis la fin de l'année dernière, le fruit de ce travail est désormais visible. Le nouveau site internet de Burdinne est en ligne. «L'ancien site datait déjà du début des années 2000, se souvient Christian Elias qui, en tant qu'échevin sous l'ancienne législature a piloté ce dossier. Le souci, c'est que chaque fois qu'on devait faire une mise à jour, on devait passer par la société, et cela allongeait les délais.» Dorénavant, burdinne.be est hébergé par l'intercommunale Imio et a d'ailleurs une architecture similaire aux sites d'autres communes. «C'est de l'open source et on peut donc l'enrichir nous-même», ajoute Christian Elias.

Pendant près d'un an, la directrice générale et le personnel communal ont travaillé au remplissage des nouvelles pages qui sont appelées à évoluer. «On aimerait avoir une sorte de guichet unique où les habitants peuvent commander ou télécharger toutes sortes de documents. Et comme on va bientôt changer toute la téléphonie interne, on va aussi coupler ça avec un système de streaming sur le site qui permettra, à terme, de suivre en direct les conseils communaux», conclut le président du conseil communal.